



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 801-61

LUNDI 21 AOÛT 2023 À 18 h 30 À L'HÔTEL DE VILLE DE ROSEMÈRE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 801 – ZONAGE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 10 juillet 2023, le premier projet de règlement suivant :

- *801-61 – Règlement modifiant des dispositions concernant les stationnements et le pourcentage d'espace vert des usages résidentiels et l'ajout de la définition de résidence de tourisme du Règlement 801 – Zonage*

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue, **lundi le 21 août 2023, à 18h30, à l'hôtel de ville de Rosemère**, sise au 100 rue Charbonneau. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement;

QUE le projet de *Règlement 801-61* contient une disposition susceptible d'approbation référendaire. Ce projet de règlement contient des dispositions qui s'appliquent à l'ensemble du territoire;

QUE ce projet est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

FAIT À ROSEMÈRE 9 AOÛT 2023

Le greffier adjoint,
Me Alexandre Bélisle-Desjardins